



Le 25 Février 2023,

Convocation

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE et ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2023

Madame, Monsieur,

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire (15h15-15h45) suivie de l'assemblée générale ordinaire (15h45-17h) de l'association FRENCH-HIGHLAND CATTLE SOCIETY auront lieu le Samedi 18 Mars 2023 à l'adresse suivante :

**Au marché aux bestiaux de Sancoins 18600 Parc des Grivelles –
Avenue Louis Auguste Massé**

Le planning proposé est le suivant :

Samedi 18 Mars 2023 :

10h-12h : Arrivée des participants au concours jeunes bovins

12h30 : Repas froid

14h : Mot du président et Introduction

14h15 : Intervention extérieure sur ce qu'est le Contrôle de Parenté Bovine

14h45 : Présentation du projet de la nouvelle base de données accessible en ligne sur le modèle de la base de données Ecossaise.

15h15 : Ouverture des délibérations de l'Assemblée Général Extraordinaire

15h45 : Ouverture des délibérations de l'Assemblée General Ordinaire

17h00 : Clôture et pots de l'amitié

18h00 – 19h15 : Initiation à la présentation d'animaux en concours par Michael Braun

19h30 : Repas et soirée ensemble sur place le soir (sur inscription)

Dimanche 19 Mars 2023 :

9h : Introduction du concours sur de la cornemuse jouée par Olivier Crenn suivie des mots introductifs du président

9h-12h : Concours jeunes bovins 2023 sous le jugement de Jochen Born

12h-13h : Repas froids (sur inscription) et remise des prix

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE 2023

Résolution 1 : Changement de l'adresse du siège sociale de l'association (Article 3 des Statuts) au : « **FHCS, Chez Pion, 63290 LACHAUX** »

Résolution 2 : Précision apportée à l'article 9 des statuts de l'association :
Le nombre maximum de procuration permise par adhérent présent le jour de L'Assemblée Générale est limitée à une procuration par personne.

Résolution 3 : Adoption d'une base de donnée online accessible en ligne sous le format de la Highland Cattle Society d'Ecosse. Chaque adhérent aura son propre accès personnel. Une démonstration en directe de l'utilisation de cette base de données sera réalisée le jour de l'Assemblée Générale.

Résolution 4 : Dans la mesure où l'association s'est engagée vers la voie de l'agrémentation Organisme de Sélection et afin d'harmoniser progressivement notre registre d'animaux avec le règlement zootechnique européen, 3 nouvelles distinctions sont ajoutées au classement des animaux :

- (1) Animal Pedigree (tout animal possédant un pedigree (certificat zootechnique provenant d'organisme de sélection)).
- (2) Animal CPB (tout animal inscrit au Contrôle de Parenté Bovine).
- (3) Animal certifié sur déclaration de naissance seulement. Animal ayant fait l'objet d'une simple déclaration de généalogie par son propriétaire.

Chaque animal inscrit à l'association sera classé selon ces 3 classes qui apparaîtront sur la base de données en ligne comme sur le modèle de la Highland Cattle Society Ecossaise.

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2023

Résolution 1 : Approbation du rapport morale du président

Résolution 2 : Approbation des 5 nouveaux membres adhérents cooptés en tant que membres Administrateurs à savoir :

1. Eric Bautsch
2. Fanny Callac
3. Olivier Crenn
4. Clémentine Daillet
5. Julien Delmas

Résolution 3 : Approbation du rapport d'activité 2022

Résolution 4 : Approbation du rapport financier 2022

Résolution 5 : Objectifs des années à venir :

1. Faire la promotion de la race Highland Cattle à travers plusieurs événements notamment le sommet de l'élevage à Cournon et l'organisation de concours de race ;
2. Mise en place d'une base de données accessible en ligne pour les animaux inscrits à l'association ;
3. Professionnalisation de l'association notamment à travers la démarche de candidature d'agrément « Organisme de Sélection » auprès du ministère de l'agriculture ;
4. Reconnaissance de l'association au niveau International en développant des liens avec les membres de la Highland Cattle Society d'Ecosse, les membres de la Highland Cattle Society Switzerland (Suisse) et les membres des associations de Highland Cattle Allemandes ;
5. Mise en place d'un groupe de réflexion sur le travail à réaliser pour la filière viande pour les éleveurs de Highland ;
6. Elaborer un service d'aides et de conseils pour les débutants souhaitant s'installer en élevage de Highland.

Résolution 6 : Mise à jour de la cotisation annuelle

Résolution 7 : Vote du budget prévisionnel de l'année à venir 2023

Résolution 8 : Questions Diverses

Fait le 25 Février 2023 à Lachaux,

Emeric Deraedt,
Président de la F-HCS